Info
SF
ADM
Affichage

LES PIEUX
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :
20 OCT. 2009
DE CHERBOURG

Réf. : n° 56 – 2009

Date : le 16 Octobre 2009

OBJET : Informatique – Marché à bon de commande pour la fourniture de matériel informatique

Exposé

Dans le cadre du renouvellement du matériel informatique, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics pour un montant maximum de 90 000 € HT.

Le marché est d'une durée de un an à compter de sa date de notification au titulaire.

Six entreprises ont répondu. Après analyse, la société TR Services présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des trois critères de jugement à savoir, l'économie du marché (50 %), le délai de livraison (25 %) et la valeur technique (25 %).

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008-027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer le marché à bon de commande pour la fourniture de matériel informatique avec l'entreprise TR Services – rue des Pommiers, ZI de Sauxmarais – 50110 Tourlaville, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et budgets annexes 2009, nature 2183 (matériel de bureau et matériel informatique).

ARTICLE 2 : de dire que le marché part de sa date de notification et a une durée d'un an.

ARTICLE 3 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le : 20/10/2009
et publication ou notification
du : 20/10/2009

LE VICE PRESIDENT

Olivier BERNARD

Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président,

Olivier BERNARD

N° 56 - 2009

Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66
www.cc-lespieux.fr - ccdp@cc-lespieux.com